

Rapport de mise en œuvre des réformes du Ministère de la justice chargé des Relations avec des Institutions de la République

(1^{er} Semestre 2010)

1- Introduction

Dans le cadre de la modernisation de la justice, le gouvernement a entrepris une série de réformes en vue d'améliorer l'efficacité de celle-ci. Ces réformes concourent à l'atteinte de l'objectif du pilier N°1 du DSRP intitulé renforcement de la gouvernance.

Le présent rapport fait état de la mise en œuvre des réformes pour le premier semestre 2010.

2- Rappel des principales activités programmées pour le premier semestre 2010.

Les activités programmées par le Ministère de la justice se présentent comme suit :

- Renforcement de la capacité de la chancellerie ;
- Renforcer les capacités d'audit des juridictions ;
- Mettre en le nouveau corps des surveillants de prison ;
- Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire ;
- Conduire un encadrement budgétaire des juridictions ;
- Améliorer le fonctionnement des Cour d'Appel (CA) et Tribunal de Première Instance (TPI) Lomé et Kara ;
- Améliorer le fonctionnement des juridictions provinciales ;
- Implanter et renforcer les capacités des juridictions administratives ;
- Créer le Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ) ;
- Vulgariser le droit.

3- Etat de mise en œuvre

Toutes les activités programmées sont en cours de réalisation. Toute fois, l'insuffisance prévisible de ressources financières est susceptible d'handicaper le bon déroulement de ces projets.

4- Difficultés rencontrées

Au cours du premier semestre 2010, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes sont essentiellement :

- L'insuffisance des ressources financières et humaines
- La complexité des procédures de consommation de crédit

Pour ce qui concerne l'insuffisance de ressources humaines, le goulot d'étranglement réside en partie dans la formation et l'encadrement du personnel.

5- Recommandations/suggestions

Au regard des difficultés rencontrées, il apparaît nécessaire de :

- Diversifier les partenaires en vue d'avoir d'autres sources de financements ;
- Recruter et former le personnel ;
- Mieux structurer et organiser les services de la chancellerie.

6 -conclusion

Au regard de ce qui précède, la mise en œuvre des reformes est satisfaisante au premier trimestre 2010.